

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
17 Octobre 2017**

**OBJET :** Convention pour l'occupation de locaux du Centre Social du Château de l'Horloge à Aix-en-Provence, en vue de la tenue de consultations de PMI.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'autoriser la passation d'une convention entre le Département et l'association Lou Castèu, pour l'occupation à titre gratuit, de locaux du Centre Social du Château de l'Horloge, sis 50 place du Château de l'Horloge – 13090 Aix-en-Provence, en vue de la tenue de consultations de PMI,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer cette convention, annexée au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

La signature de cette convention n'entraîne aucune incidence budgétaire pour le Département.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**